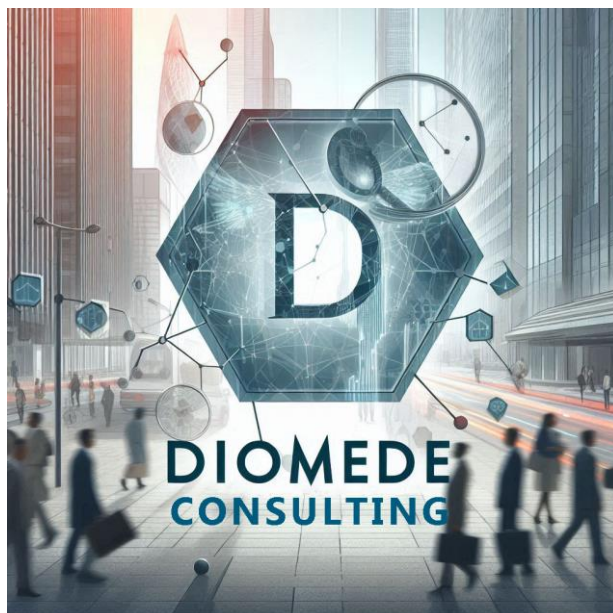


DIOMEDE CONSULTING

Conseil • Formation • Expertise en sûreté



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Bilan de Compétences

Articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 et suivants du Code du travail

MENTIONS LÉGALES OBLIGATOIRES

Organisme de formation déclaré sous le numéro :

32 59 13406 59

auprès du Préfet de la Région Hauts-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

SIRET : 918 653 163 00025 | TVA : FR60 918 653 163 | RCS Lille Métropole B 918 653 163

Référence : RI-BC-001

Version : 1.0

Date d'entrée en vigueur : 01/06/2026

PRÉAMBULE ET CADRE LÉGAL

Le présent règlement intérieur est établi par DIOMEDE CONSULTING, organisme de formation déclaré sous le numéro 32 59 13406 59 auprès du Préfet de la Région Hauts-de-France, conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 et suivants du Code du travail.

Il s'applique à toute personne bénéficiant d'une prestation de bilan de compétences dispensée par DIOMEDE CONSULTING, quelle que soit la modalité retenue : présentiel dans un espace de coworking, distanciel par visioconférence (Microsoft Teams ou Zoom), ou modalité mixte.

Ce règlement est remis à chaque bénéficiaire lors de la phase préliminaire du bilan. Il est affiché dans les espaces de coworking utilisés et disponible en version numérique sur le site www.diomedeconsulting.com. Sa signature par le bénéficiaire, en annexe de la convention de bilan de compétences, vaut acceptation.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de la convention de bilan de compétences, selon la procédure prévue à l'article 10.

ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale	DIOMEDE CONSULTING
Forme juridique	SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle)
SIRET	918 653 163 00025
N° TVA intracommunautaire	FR60 918 653 163
RCS	Lille Métropole B 918 653 163
N° Déclaration d'Activité (NDA)	32 59 13406 59 — Préfecture des Hauts-de-France
N° CNAPS Dirigeant	AGD-059-2029-12-19-20240584790
N° CNAPS Formateur	CAR-059-2029-12-19-20240584790
Siège social	34 place du Général de Gaulle — Bureau 3 — 59000 LILLE
Dirigeant	Christian BELPAIRE — Fondateur — Criminologue
Téléphone	03 61 45 43 60 / 06 77 52 80 00
Courriel	contact@diomedeconsulting.com
Site internet	www.diomedeconsulting.com
Certification Qualiopi — Bilan	En cours d'obtention — Audit d'extension périmètre BC
Certification Qualiopi — Formation	Certifié — N° CPS RNCQ 7367 — I.Cert — Valide 16/06/2026 → 15/06/2029
Référencement CNAPS / FOR	En cours

L'enregistrement de DIOMEDE CONSULTING en tant qu'organisme de formation sous le numéro NDA 32 59 13406 59 ne vaut pas agrément de l'État. Il atteste uniquement de la déclaration d'activité auprès des services de l'État compétents.

ARTICLE 2 — CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur s'applique :

- À l'ensemble des bénéficiaires d'un bilan de compétences dispensé par DIOMEDE CONSULTING, dès la signature de la convention de bilan de compétences

- Pendant toute la durée du bilan, y compris les périodes de travail personnel entre les séances et l'entretien de suivi à 6 mois
- Quelle que soit la modalité de réalisation : présentiel (espaces de coworking partenaires), distanciel (Microsoft Teams, Zoom) ou mixte
- Sur l'ensemble du territoire d'intervention de DIOMEDE CONSULTING : France métropolitaine

Il complète sans les remplacer les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles relatives aux bilans de compétences (articles L. 6313-4 et R. 6322-32 et suivants du Code du travail) et à la formation professionnelle.

ARTICLE 3 — ASSIDUITÉ, PONCTUALITÉ ET ORGANISATION DES SÉANCES

L'assiduité et la ponctualité sont des conditions indispensables au bon déroulement du bilan de compétences et à l'atteinte des objectifs fixés.

3.1 Obligations du bénéficiaire

- Se connecter ou se présenter à l'heure prévue pour chaque séance, que ce soit en présentiel ou en visioconférence
- Prévenir DIOMEDE CONSULTING au minimum 24 heures à l'avance en cas d'empêchement, par email (contact@diomede-consulting.com) ou téléphone (06 77 52 80 00)
- Compléter les questionnaires, exercices et travaux de réflexion demandés entre les séances, dans les délais convenus
- Se présenter aux séances en présentiel muni des documents convenus avec le conseiller
- Maintenir une connexion internet stable et un espace calme lors des séances en visioconférence

3.2 Absences et annulations

- Toute séance annulée par le bénéficiaire sans préavis de 24 heures pourra faire l'objet d'une facturation forfaitaire de la séance manquée, selon les conditions prévues à la convention
- En cas de force majeure dûment justifiée (maladie, urgence familiale, accident), aucune pénalité ne sera appliquée sur présentation d'un justificatif
- DIOMEDE CONSULTING se réserve le droit de reporter une séance en cas d'impossibilité imprévisible du conseiller, avec un délai de prévenance aussi bref que possible et une proposition de date de remplacement dans les 5 jours ouvrés
- En cas d'absences répétées non justifiées (3 absences consécutives ou 5 absences au total), DIOMEDE CONSULTING pourra engager la procédure de résiliation prévue à l'article 10

ARTICLE 4 — COMPORTEMENT, RESPECT ET VIE COMMUNE

DIOMEDE CONSULTING s'engage à accueillir chaque bénéficiaire dans le respect de sa dignité, sans discrimination d'aucune nature. Le bénéficiaire s'engage réciproquement à adopter un comportement respectueux tout au long de l'accompagnement.

- Adopter un comportement courtois et respectueux à l'égard du conseiller DIOMEDE CONSULTING et de toute personne présente dans les espaces de réalisation
- S'abstenir de tout propos ou comportement discriminatoire, harcelant, menaçant ou violent, quelle qu'en soit la forme (physique, verbale, écrite, numérique)
- Respecter la vie privée et la confidentialité des autres bénéficiaires qui pourraient être présents dans un espace de coworking
- Ne pas adopter de comportement perturbateur pouvant nuire au bon déroulement de l'accompagnement
- Respecter les locaux, le matériel et les équipements mis à disposition dans les espaces de coworking

Toute forme de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, de violence verbale ou physique est formellement interdite et entraîne la résiliation immédiate de la convention, sans procédure préalable ni remboursement des sommes versées.

ARTICLE 5 — CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES**5.1 Propriété des résultats du bilan**

- Le document de synthèse du bilan de compétences est la propriété exclusive du bénéficiaire
- DIOMEDE CONSULTING n'est pas autorisé à le communiquer à un tiers — employeur, France Travail, financeur ou organisme quelconque — sans l'accord écrit exprès du bénéficiaire
- Seule la confirmation matérielle de réalisation du bilan peut être transmise au financeur (certificat de réalisation), sans aucune information sur le contenu ni les conclusions
- Le bénéficiaire peut demander à tout moment la destruction de ses données conformément à ses droits RGPD

5.2 Confidentialité des échanges — obligations du bénéficiaire

- Le bénéficiaire s'engage à garder confidentiels l'ensemble des échanges tenus lors des séances, qu'elles soient en présentiel ou en visioconférence
- L'enregistrement audio, vidéo ou photographique des séances est formellement interdit sans accord écrit exprès et préalable du conseiller DIOMEDE CONSULTING
- Cette interdiction s'applique notamment aux outils de capture d'écran, d'enregistrement d'appels Teams ou Zoom, ou à tout autre dispositif de captation
- En distanciel, le bénéficiaire s'assure qu'aucune tierce personne non autorisée n'est présente dans l'espace d'où il se connecte ni ne peut entendre les échanges

5.3 Protection des données personnelles — RGPD

DIOMEDE CONSULTING traite vos données personnelles dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD — UE 2016/679) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Finalité du traitement	Base légale
Gestion administrative du bilan (convention, facturation, feuilles d'émargement)	Exécution du contrat
Réalisation du bilan (questionnaires, entretiens, tests)	Consentement exprès du bénéficiaire
Évaluation de la qualité (questionnaires de satisfaction — données anonymisées)	Intérêt légitime / Qualiopi
Suivi à 6 mois (art. R.6322-36)	Obligation légale
Données de connexion Teams/Zoom/Trello	Sécurité — Suppression sous 30 jours

Durée de conservation : 5 ans après la fin du bilan pour les données administratives. Le document de synthèse n'est jamais conservé par DIOMEDE CONSULTING sans accord écrit du bénéficiaire.

Vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, opposition) s'exercent auprès de : contact@diomede-consulting.com. Vous pouvez également saisir la CNIL sur www.cnil.fr.

ARTICLE 6 — UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES**6.1 Séances en visioconférence (Microsoft Teams / Zoom)**

- Les liens de connexion transmis par DIOMEDE CONSULTING sont strictement personnels et ne peuvent être communiqués à des tiers
- Le bénéficiaire se connecte depuis un espace calme, privé, à l'abri de tout tiers non autorisé, avec une connexion internet stable (minimum 5 Mbps recommandé)

- Les séances ne sont jamais enregistrées par DIOMEDE CONSULTING, sauf accord écrit exprès et préalable des deux parties
- En cas de problème technique lors d'une séance, le bénéficiaire en informe immédiatement son conseiller par téléphone (06 77 52 80 00). La séance peut être reportée sans pénalité
- DIOMEDE CONSULTING utilise des comptes professionnels sécurisés (authentification à deux facteurs activée)

6.2 Outil de suivi DIOMEDE / Trello

- L'accès à l'espace de suivi personnalisé DIOMEDE mis à disposition sur le site www.diomede-consulting.com est facultatif et exclusivement réservé au bénéficiaire
- Les identifiants ou liens d'accès ne doivent pas être communiqués à des tiers
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas introduire dans ces outils de contenus illicites, offensants ou contraires à l'ordre public
- Si l'outil Trello est utilisé pour le plan d'action post-bilan : les données saisies sont hébergées sur les serveurs d'Atlassian (USA). Le bénéficiaire ne doit y saisir aucune donnée personnelle sensible — uniquement les actions et étapes de son plan d'action

ARTICLE 7 — SÉANCES EN PRÉSENTIEL — ESPACES DE COWORKING

Les séances en présentiel sont réalisées dans des espaces de coworking privatifs sélectionnés par DIOMEDE CONSULTING au plus près du domicile ou du lieu de résidence du bénéficiaire. Ces espaces sont réservés exclusivement pour la durée de chaque séance.

- Le bénéficiaire respecte le règlement intérieur propre à l'espace de coworking d'accueil, affiché à l'entrée des locaux
- L'introduction de boissons alcoolisées ou de substances illicites est formellement interdite dans les espaces de réalisation
- Le bénéficiaire veille à laisser l'espace dans l'état où il l'a trouvé à l'issue de chaque séance
- Les consignes de sécurité (évacuation incendie, premiers secours) propres à chaque espace d'accueil doivent être respectées
- L'usage abusif du téléphone portable pendant les séances est déconseillé. En cas d'urgence, le bénéficiaire en informe préalablement son conseiller
- DIOMEDE CONSULTING garantit l'accessibilité PMR des espaces sélectionnés. Le bénéficiaire signale toute contrainte spécifique d'accessibilité avant la première séance
- Aucun frais supplémentaire n'est à la charge du bénéficiaire pour l'utilisation de l'espace de coworking : son coût est inclus dans la prestation

ARTICLE 8 — ACCESSIBILITÉ ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

DIOMEDE CONSULTING s'engage à rendre ses prestations de bilan de compétences accessibles à tous les bénéficiaires, y compris les personnes en situation de handicap, dans le respect du principe d'égalité des chances.

- Le bénéficiaire est invité à signaler toute situation de handicap ou besoin d'adaptation dès que possible, idéalement avant la première séance, afin que des mesures appropriées puissent être mises en place
- Toutes les informations transmises relatives à une situation de handicap sont traitées avec la plus stricte confidentialité
- Les adaptations possibles incluent notamment : allongement de la durée des séances, modification des supports de travail, choix d'espaces de coworking adaptés PMR, aménagement du rythme du bilan
- Si les adaptations nécessaires dépassent les capacités de DIOMEDE CONSULTING, le référent handicap orientera le bénéficiaire vers les structures spécialisées compétentes (AGEFIPH, Cap Emploi, MDPH, référent handicap de France Travail)
-

Référent Handicap

Christian BELPAIRE

Contact

contact@diomedes-consulting.com | 06 77 52 80 00

Délai de réponse

Sous 48 heures ouvrées

ARTICLE 9 — RESPECT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une prestation réglementée par les articles L. 6313-4 et R. 6322-32 à R. 6322-39 du Code du travail. Son cadre déontologique impose des obligations aux deux parties.

Obligations de DIOMEDE CONSULTING	Obligations du bénéficiaire
- Respecter les 3 phases obligatoires du bilan (préliminaire, investigation, conclusion) - Remettre le document de synthèse exclusivement au bénéficiaire - Assurer la confidentialité absolue des résultats - Ne jamais orienter le bilan vers un résultat prédéterminé - Garantir la liberté de choix du bénéficiaire à chaque étape - Proposer l'entretien de suivi à 6 mois (art. R.6322-36) - Établir des feuilles d'émargement à chaque séance	- S'engager dans la démarche de manière volontaire et sincère - Participer activement aux entretiens et exercices - Ne pas utiliser le bilan à des fins autres que son développement professionnel - Signer les feuilles d'émargement ou valider les relevés de connexion à chaque séance - Informers le conseiller de tout changement de situation significatif en cours de bilan - Respecter le cadre déontologique décrit dans la charte DIOMEDE

ARTICLE 10 — SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET PROCÉDURE

En cas de manquement aux dispositions du présent règlement intérieur, des mesures disciplinaires peuvent être prononcées conformément aux articles R. 6352-3 à R. 6352-8 du Code du travail.

Niveau	Sanction	Exemples de manquements
Niveau 1 — Mineur	Avertissement écrit	Retard répété, absence non justifiée, usage intempestif du téléphone
Niveau 2 — Grave	Mise en demeure + suspension temporaire du bilan	3 absences consécutives, non-remise des travaux, comportement irrespectueux
Niveau 3 — Très grave	Résiliation immédiate de la convention	Violence, harcèlement, enregistrement non autorisé, violation grave de confidentialité

La procédure disciplinaire respecte les étapes suivantes (sauf infraction de niveau 3) :

1. Convocation du bénéficiaire à un entretien préalable par lettre recommandée avec accusé de réception ou email avec confirmation de lecture, avec un délai de 5 jours ouvrés minimum
2. Tenue de l'entretien préalable permettant au bénéficiaire de présenter ses explications
3. Notification de la sanction retenue par écrit, dans un délai de 2 jours ouvrés suivant l'entretien, avec mention des voies de recours
4. En cas de résiliation : facturation des séances effectivement réalisées uniquement, avec restitution du solde éventuel dans un délai de 30 jours

ARTICLE 11 — RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Toute réclamation relative au présent règlement ou à la prestation de bilan de compétences peut être adressée à DIOMEDE CONSULTING par les voies suivantes :

Par email	contact@diomede-consulting.com (traitement prioritaire)
Par téléphone	06 77 52 80 00 / 03 61 45 43 60
Par courrier	DIOMEDE CONSULTING — 34 place du Général de Gaulle, Bureau 3 — 59000 LILLE

Accusé de réception	Sous 48 heures ouvrées
Réponse de fond	Sous 10 jours ouvrés maximum
Référence de la procédure	PROC-RECL-001

En cas de désaccord persistant après la réponse de DIOMEDE CONSULTING, le bénéficiaire peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, dans un délai d'un an après la réclamation initiale.

ARTICLE 12 — RÉVISION, AFFICHAGE ET DIFFUSION

Le présent règlement intérieur a été établi conformément aux articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 et suivants du Code du travail. Il est :

- Remis à chaque bénéficiaire lors de la phase préliminaire du bilan de compétences, en annexe de la convention
- Affiché dans les espaces de coworking utilisés pour les séances en présentiel
- Disponible en version numérique sur le site www.diomededeconsulting.com
- Consultable à tout moment sur demande auprès de Christian BELPAIRE (contact@diomededeconsulting.com)

DIOMEDE CONSULTING se réserve le droit de réviser le présent règlement à tout moment pour tenir compte des évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles. La version en vigueur applicable est celle communiquée au bénéficiaire au démarrage du bilan. Toute modification substantielle fait l'objet d'une information préalable du bénéficiaire.

La nullité d'une clause du présent règlement n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du document.

MENTIONS LÉGALES OBLIGATOIRES — ORGANISME DE FORMATION

Conformément à l'article L. 6352-3 du Code du travail, les mentions légales suivantes doivent figurer dans tout règlement intérieur d'un organisme de formation.

Mention légale	Information
Raison sociale	DIOMEDE CONSULTING
Forme juridique	SASU — Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social	1 000 € — entièrement libéré
SIRET	918 653 163 00025
Code APE / NAF	7490B — Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
N° TVA intracommunautaire	FR60 918 653 163
RCS	Lille Métropole B 918 653 163
Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)	32 59 13406 59
Autorité d'enregistrement du NDA	Préfet de la Région Hauts-de-France
Date d'enregistrement NDA	03/04/2025 — attribué par le Préfet Hauts-de-France
Qualiopi — Actions de formation	Démarche en cours
Qualiopi — Bilan de compétences	En cours — Audit d'extension périmètre BC en préparation
Référencement CNAPS / FOR	En cours
N° CNAPS Dirigeant	AGD-059-2029-12-19-20240584790
N° CNAPS Formateur	CAR-059-2029-12-19-20240584790
Siège social	34 place du Général de Gaulle — Bureau 3 — 59000 LILLE
Dirigeant responsable	Christian BELPAIRE — Fondateur — Criminologue
Téléphone	03 61 45 43 60 / 06 77 52 80 00
Email professionnel	contact@diomede-consulting.com
Site internet	www.diomede-consulting.com
Hébergeur du site	OVH SAS — 2 rue Kellermann — 59100 Roubaix — www.ovh.com
DPO (Délégué Protection Données)	Christian BELPAIRE — contact@diomede-consulting.com
Assurance responsabilité civile pro.	À compléter — Compagnie et n° de police

L'enregistrement de DIOMEDE CONSULTING sous le numéro NDA 32 59 13406 59 auprès du Préfet de la Région Hauts-de-France ne vaut pas agrément de l'État. Il est délivré après déclaration préalable d'activité. Toute personne souhaitant vérifier cet enregistrement peut consulter le site officiel www.of.moncompteformation.gouv.fr.

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur a été établi par le responsable de DIOMEDE CONSULTING. Conformément à l'article L. 6352-4 du Code du travail, les dispositions concernant les formalités de consultation (CSE) ne s'appliquent pas, DIOMEDE CONSULTING employant moins de 50 salariés permanents.

Il entre en vigueur dès sa communication à chaque bénéficiaire, dont la signature de la convention de bilan de compétences vaut acceptation.

Le Responsable de l'organisme	Avis du Comité Social et Économique
Christian BELPAIRE — Fondateur & Dirigeant Date : _____ Signature :	<i>Structure de moins de 50 salariés — CSE non obligatoire</i> <i>Le présent règlement s'applique sans consultation.</i>

PRISE DE CONNAISSANCE PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu, lu et compris le présent règlement intérieur de DIOMEDE CONSULTING et m'engage à en respecter toutes les dispositions pendant toute la durée de mon bilan de compétences.

Champ	À compléter par le bénéficiaire
Nom, Prénom	Lu et approuvé
Corps / Employeur	
Date de remise du règlement	
Lieu	
Mention manuscrite	
Date de signature	

DIOMEDE CONSULTING — SASU — NDA 32 59 13406 59 — SIRET 918 653 163 00025
34 place du Général de Gaulle, Bureau 3 — 59000 LILLE — contact@diomede-consulting.com — 06 77 52 80 00
L'enregistrement comme organisme de formation ne vaut pas agrément de l'État — RI-BC-001 — Version 1.0 — 2026